



Le petit journal de Valezan



Toute l'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2013.

Valezan compte aujourd'hui officiellement, pour l'INSEE, 212 habitants : notre population est donc en augmentation régulière depuis un creux en 1999 à 157. Cette augmentation est plutôt un signe de bonne santé et de dynamisme. Je sais que les Valezanais ont à cœur de toujours bien accueillir les « nouveaux » et sans nul doute, ceux qui arrivent ont aussi envie de participer à la vie du village.

Il nous revient à tous de faire de notre village un endroit où il fait bon vivre et les conseillers sont à votre écoute pour que les vœux qui dépendent d'eux puissent être réalisés.

*pour le conseil municipal
V.Gensac
le 6/01/2013*

Nouveaux horaires de la déchetterie

Afin de permettre un meilleur accueil et de faciliter son accès pour les habitants des Versants d'Aime, ils ont été améliorés en tenant compte de la fréquentation constatée.

Certains créneaux peu fréquentés (les samedis d'arrivée des skieurs, les débuts d'après-midis...) ont été supprimés afin de permettre une ouverture plus large, notamment les matins d'été et le jeudi.

Voici ces nouveaux horaires :

Horaires « hiver » (du 24 décembre 2012 au 17 mars 2013) : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Il est à noter que la déchetterie sera fermée le samedi entre le 24 décembre 2012 et le 17 mars 2013.

Horaires « été » (du 18 mars 2013 à mi-décembre 2013): du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Si les objets que vous jetez sont encore en bon état, pensez à les donner pour qu'ils soient récupérés : marché gratuit organisé par l'Espace Associatif Cantonal (04 79 55 57 14), association « coup de pouce » à Bourg Saint Maurice (04 79 07 28 61). Celle-ci peut venir à domicile pour récupérer des meubles, des appareils afin qu'ils soient réutilisés.

Association foncière pastorale

Sur le Versant du Soleil, de plus en plus de terrains s'enrichissent avec une double conséquence : la perte d'un patrimoine paysager et l'augmentation du risque d'incendie. C'est ce constat qui a incité des propriétaires et des agriculteurs à se réunir autour des élus des Versants d'Aime et de la Chambre d'Agriculture pour chercher une solution concrète. L' Association Foncière Pastorale (AFP) semble être la réponse à cette situation car elle permet de redonner vie au foncier agricole. Il s'agit tout simplement pour les propriétaires de parcelles de se regrouper au sein d'une association qui s'occupera de la gestion des terrains tout en préservant le droit de propriété de chacun. Les propriétaires pourront trouver plus facilement un agriculteur intéressé pour valoriser leur terrain et participer à son entretien. L'AFP sera également un guichet d'entrée pour obtenir des subventions

permettant de réaliser des aménagements utiles aux propriétaires comme aux utilisateurs (accès pour les tracteurs, arrivée d'eau, débroussaillage...). Au final, ces terrains pentus et inconstructibles se verront améliorés et pourront être transmis en bon état par leurs propriétaires à leurs descendants. A ce jour, 488 hectares du bas du Versant du Soleil (entre Montgirod-Centron et Bellentre) ont été identifiés comme potentiellement intéressants pour implanter cette AFP. Une enquête publique aura bien sûr lieu pour recueillir l'avis de la population et des propriétaires... Si vous êtes intéressé pour donner une seconde vie à votre terrain au sein de l'AFP, n'hésitez pas à contacter dès aujourd'hui le chargé de mission développement économique des Versants d'Aime (04 79 55 31 78) ou à transmettre vos remarques par l'intermédiaire des cahiers mis à votre disposition dans chaque Mairie. Si vous (ou un agriculteur) valorisez déjà votre terrain, vous pouvez quand même intégrer l'AFP : votre usage actuel ne sera pas remis en cause et vous pourrez bénéficier de la dynamique de groupe.

Grands cartons, sapins et déchets

Nous vous rappelons qu'un local pour les cartons trop grands pour entrer dans les conteneurs est à votre disposition sur le bord de la RD 86 (juste en dessous des conteneurs semi-enterrés).

Si vous avez des sapins de Noël dont vous voulez vous débarrasser, il faut les déposer à la déchetterie et si vous ne pouvez vous y rendre, il faudrait les déposer entre l'abribus et les conteneurs.

Si vous n'avez pas le guide des déchets confectionné par le SMITOM, vous pouvez le demander en mairie.

État civil 2012

Naissances :

Oxanna Assonitis, née le 1/10/2012

Simon Hatzenberger Biotteau, né le 25/11/2012

Décès :

Jeanine Mathelet, épouse Usannaz, qui nous a quittés le 27/11/2012



Le petit journal de Valezan



Notre village blotti dans la neige, le dimanche 9 décembre, se remet d'un épisode météorologique qui a mis à rude épreuve les bras et les dos. Merci à tous ceux qui ont contribué à rendre la vie plus facile .

Quand nous avons décidé d'investir l'an dernier dans du matériel de déneigement, il était difficile de prévoir qu'il serait utile si tôt et nous avons un peu hésité. Pas de regret aujourd'hui !

Ce journal de fin d'année est l'occasion de faire un bilan des travaux réalisés cette année .

C'est aussi l'occasion d'annoncer des moments de convivialité :

Le 15 décembre aura lieu à midi à l'auberge le **repas offert par le CCAS pour nos « anciens »**

Le 23 décembre, ce sera au tour des « petits » : le comité des fêtes leur a concocté un programme complet :

14 heures : ateliers décoration de Noël à la salle des fêtes (peinture, fabrication de boules de Noël, guirlande en crépon, coloriage)

16h30 : goûter à l'auberge avec le Père Noël, quelques surprises et décoration du sapin avec les fabrications des ateliers

ensuite balade dans le village à la lueur des lampions.

Bien sûr « les grands » peuvent participer !

Ainsi va la vie à Valezan : solidarité dans les moments difficiles et bons moments passés ensemble pour que notre village garde son âme !

Joyeuses fêtes à tous et à toutes

***pour le conseil municipal
V.Gensac
le 13/12/2012***

En photos, c'est plus concret :



Nicolas Marchand Maillet, notre nouvel employé communal qui travaille désormais toute l'année et déneige ici la cour de l'école avec la petite fraise (pas si petite en fait !)



Cédric Usannaz, aux manettes du Terratrack du GAEC , sur lequel a été montée la fraise achetée par la commune. L'investissement est de 21528€ (fraise + chaînes), la subvention du conseil général a été de 9540€, complétée par 2862€ au titre des communes défavorisées.

La mise en route du matériel était prévue de longue date pour le 5 décembre, nous avons pu la faire avancer au 4 en constatant l'importance de cette chute précoce, mais l'entreprise avait oublié les chaînes! Des débuts difficiles donc, mais dès le jeudi 6, le parking central, celui de l'école et du Sézalet

étaient dégagés.

Merci au GAEC qui a signé une convention avec la commune pour le prêt du Terratrack et à Cédric qui passé son dernier week-end à déneiger très professionnellement et bénévolement.

Pour permettre d'utiliser au mieux ces engins, merci de libérer les parkings quand ils sont en action et merci d'être un peu patient : on ne peut pas déneiger tout le village en trente secondes ! Des priorités ont été définies par le conseil municipal : accès à l'école, à la mairie et parkings, notamment.

La convention avec TDL (conseil général) est par ailleurs toujours en vigueur pour le déneigement des voies principales.



Nivellement de la route des Fours en novembre

C'était une demande forte des riverains et une partie des travaux a été cofinancée par la commune de la Côte d'Aime.

Une broyeuse est intervenue afin de concasser les pierres, avant le travail de lissage et de compactage.

Coût pour la commune: 15 500€ subventionnés à hauteur de 2211€ par un complément de la TADE pour les travaux de voirie (péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement dont le reversement à la commune s'élève à 17000€).

Merci de ne pas rouler trop vite et de tenir

compte au printemps de la période de dégel



afin que ces travaux soient durables.

Panneaux solaires de l'auberge :

Les travaux se sont étalés sur deux ans, au rythme des subventions et une partie (terrassement) a été effectuée en régie municipale)

Coût : 25000€

subventions : ADEME = 7466€, conseil régional = 4800€, conseil général = 3836€.

Ces panneaux chauffent l'eau pour l'auberge et vont donc réduire son coût de fonctionnement. Cet investissement devrait donc être rapidement amorti car la consommation d'eau chaude est conséquente quand les hébergements sont remplis.



La location d'une pelle a permis de réaliser plusieurs interventions, entre autres : remise à niveau du chemin de la Chapelle de Lourdes et le mur en pierres qui disparaissait sous la terre a refait surface, pose de cunettes sur la route des alpages, réfection de quelques drains le long de la route. L'employé communal est titulaire de plusieurs permis pour conduire les

engins et ses interventions nous permettront à l'avenir de faire plus de travaux directement et donc pour un coût moindre.



L'ancienne décharge de la Cluse a été transformée pour en faire une plate-forme de broyage. Les travaux ne sont pas terminés et nous vous donnerons plus de renseignements quand elle sera en service pour son fonctionnement concret : le principe est de pouvoir entreposer des branchages afin de les broyer (en ayant recours à un broyeur occasionnel qui sera loué). Cela permettra de ne plus évacuer de branchages à Francin. Les travaux seront en partie financés par le SMITOM et la location du broyeur par les Versants d'Aime.

La même entreprise a aussi amélioré le virage de la Croix du Chatelard et plusieurs tables de pique-nique pourront y prendre place au printemps pour permettre aux promeneurs de profiter de ce très beau panorama.



Isolation et parquet posé par l'employé communal pendant les vacances de la Toussaint, pour permettre aux enfants de

maternelle de faire la sieste dans un local plus chaud. La fenêtre de cette pièce a aussi été remplacée car elle était encore en simple vitrage. Pose aussi d'étagères pour ranger le matériel pédagogique.



Fin de la rénovation des vitraux de l'Église

Le coût est de 4676€ avec une aide obtenue à la suite des interventions suivies de notre conseiller général Auguste Picollet que nous pouvons remercier, à hauteur de 2211€.

Voilà pour l'essentiel de ce qui a changé dans la commune pendant un an

Bibliothèque

Une permanence est assurée pour l'échange de livres tous les mercredi de 16h à 17h à la salle polyvalente.

Auberge

Franck et Éline sont maintenant bien installés et la saison d'hiver démarre avec des réservations nombreuses.

Le vendredi soir, c'est la soirée pizza : à emporter en prévenant un peu à l'avance ou à consommer sur place. Les enfants peuvent se transformer en chef pizzaïolo, pour

confectionner eux-mêmes la pizza qu'ils mangeront.

Ils assurent aussi le service de dépannage en produits d'épicerie courante et peuvent aussi faire du pain à la demande. Tél : 04 79 07 22 13
Le site internet a été complètement reconstruit et permet maintenant la réservation en ligne.

L'auberge est équipée en Wifi et on peut donc s'y connecter à l'internet.

Aide à la rénovation de l'habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à l'initiative de l'APTV, se prolonge jusqu'**en août 2013**.

Cette action, destinée aux propriétaires qui occupent leur logement, et aux propriétaires bailleurs qui louent leurs logements à l'année, vide de meubles, permet :

- L'adaptation au handicap, le maintien à domicile des personnes âgées

- Les économies d'énergie, l'isolation, l'utilisation des énergies renouvelables, la maîtrise des charges de chauffage

- La lutte contre l'habitat très dégradé, le manque de confort, l'insalubrité

- La création d'une nouvelle offre de logements locatifs, dans les granges, les greniers, etc.

Mais aussi pour tous types de travaux chez les propriétaires ayant de faibles ressources.

Des aides financières de plusieurs organismes (ANAH, Département, Région, et Collectivités Locales), sont apportées pour aider les propriétaires à réaliser des travaux :

Pour plus d'information, n'hésitez pas à rencontrer le PACT Savoie qui vous accompagne gratuitement lors des permanences locales au siège des Versants d'Aime, le premier jeudi du mois de 10 h à 12 h ou à contacter : Valérie GODBILLON
Tel : 04 79 37 15 65

Règlement de l'eau potable

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable réalisé cette année, le règlement a été réactualisé. Il est consultable en mairie ou nous pouvons vous l'envoyer par courriel si vous le souhaitez.

Monoxyde de carbone

La préfecture nous demande de relayer les

prises en garde contre les risques liés aux appareils de chauffage mal entretenus ou mal utilisés.

Des conseils de prévention sont sur le site : www.Prevention-maison.fr



Le petit journal de Valezan

Le permis de construire de la future mairie a été envoyé aux services instructeurs la semaine dernière et tous les dossiers de demande de subvention sont en cours de réalisation. À la place de l'ancienne fruitière prendront ainsi place les locaux administratifs de la commune et une bibliothèque en rez-de-chaussée de voirie et donc facilement accessibles. En sous-sol par rapport à la route, on trouvera une à granulés et sa réserve, des caves, un atelier pour l'agent technique et les archives, et trois appartements au premier et second étages. Sept places de parking sont prévues.



Voici une esquisse de la façade nord. Une réunion de présentation pour exposer ce projet sera prochainement organisée avec les architectes : ils pourront ainsi (avec des images plus adaptées) expliquer leur démarche qui débouche à la fois sur un bâtiment original pour marquer sa destination de bâtiment public, et en même temps respectueux de l'architecture traditionnelle.

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à **11h**, aux monument aux morts, et comme d'habitude un petit pot de l'amitié est prévu ensuite à l'auberge.

Repas pour l'école : comme chaque année, Maurice prépare une fricassée à la polenta. Ce repas est programmé pour le **18 novembre** : rendez-vous à partir de 11h à l'école et réservations au 06 19 02 43 24 (Anne-Sophie) ou au 06 43 58 48 23 (Magali). Cette année un voyage scolaire est en vue et l'argent récolté par l'association des parents d'élèves permettra donc d'en financer une partie.

Un prochain journal fera le bilan des travaux réalisés cette année et des subventions obtenues.

Des travaux et des projets pour améliorer la vie à Valezan, la mémoire du passé et l'éducation des enfants : trois sujets qui nous réunissent tous et qui nous permettront de nous rencontrer.

À bientôt.

***Pour le conseil municipal,
Véronique Gensac***

Où garer sa voiture ?

Le nombre de voitures augmentent, deux grands parkings publics sont loin d'être saturés et pourtant certains emplacements sont très convoités. Plusieurs solutions permettraient pourtant de vivre en bonne entente :

Pour des stationnements longs, de l'ordre de la semaine, il faudrait utiliser le parking central, près de la RD 86 ou celui du Sézalet afin de laisser les places plus proches des domiciles ou de l'école disponibles (il y a souvent du matériel à charger ou décharger pour la classe).

Rappel du code de la route : Article R417-12 : *Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.*

Utiliser les places qui figurent sur les permis de construire : il ne s'agit pas de faire des dessins seulement pour s'éviter une taxe au moment du dépôt de permis, ces places doivent être pratiquées. Des rappels personnalisés seront faits aux personnes concernées.

Ne pas gêner l'accès et le déplacements des autres : on peut stationner temporairement pour décharger une voiture par exemple, mais on ne doit pas bloquer une voie publique à longueur de temps ou en diminuer trop la largeur car il en va aussi de la sécurité.

Accepter de faire quelques pas surtout quand on est valide : la commune n'est pas tenue d'aménager des places devant chaque maison, ce qui serait de toutes façons impossible...

Ouverture de la mairie

Elle est ouverte tous les matins, sauf le samedi, de 9h à 11h. L'ouverture su samedi matin a semblé inutile au regard du peu de visites et celle du mercredi préférable. Pour les personnes qui seraient vraiment dans l'impossibilité d'accéder aux services dans ces créneaux, il est toujours possible de trouver une solution en téléphonant.

Préparer l'hiver

L'an dernier les chutes de neige ont été exceptionnelles et plusieurs négligences individuelles ont rendu difficile le déneigement : un peu de bon sens et de civilité permettent de comprendre qu'il ne faut pas entasser divers objets en bord de route (même sur sa propriété) car alors le chasse neige ne peut plus pousser la neige. Ne nous laissons pas piéger cet hiver ! La commune a investi dans une fraise, mais cela ne règlera pas tous les problèmes car de toutes façons, il faut pouvoir mettre la neige quelque part ...

Bibliothèque

Le stock de livres a été renouvelé et vous pouvez en emprunter pendant les heures d'ouverture de la mairie le matin. Annick, Anne-Sophie et Magali font bénévolement un travail important pour couvrir les livres donnés et souhaiteraient connaître vos préférences pour organiser une permanence qui convienne à un maximum de personnes (les communiquer à la commune). Elles ont suivi des stages organisés par le conseil général et, sans attendre les futurs locaux plus adaptés, elles souhaitent vous faire partager leur expérience.

DÎNER CONCERT À L'AUBERGE DE VALEZAN

LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2012

À 19H30

Un grand moment de musique et de convivialité à partager autour d'un dîner préparé par Frank et Eline !

La salle à manger n'étant pas très grande pensez à réserver au 0479072213 avant le jeudi 8 novembre 2012 au soir.

**Prix 23 € par personne vin et café compris !
Concert ouvert à tous à partir de 21h !**

Bientôt Noël

Offrir ou se faire plaisir en faisant une bonne action ... c'est possible...

Comme chaque année, l'Association de Monique et Pascal prépare le Noël des enfants à Bouaké en Côte d'Ivoire. Ils vous proposent une vente de chocolats. Certains d'entre vous en ont déjà dégusté l'année passée.

Vous pouvez découvrir le catalogue en allant sur le site www.afrik-sourire-denfants.com ou le demander à Monique au 06.17.06.59.18.

Vous pourrez également retrouver leur stand au marché de Noël d'Aïme le samedi 24 novembre prochain

Merci pour les enfants.



Le petit journal de Valezan

Quelques informations rapides en vrac :

Dans le cadre de la semaine bleue, la communauté de communes des Versants d'Aime organise avec ses partenaires plusieurs animations et nous vous signalons tout particulièrement le goûter musical qui aura lieu **jeudi 18 octobre à la salle du Perrey à Landry avec toutes les chorales des clubs des Aînés et des écoles**.
Le programme complet est à votre disposition à la mairie.

L'APTV a chargé Sarah Mihout d'une mission de diagnostic sur **les effluents agricoles** et cette mission débouche sur des réunions locales d'agriculteurs afin de trouver des solutions. Après une première réunion rendue difficile par la démontagnée pour présenter les possibilités, une deuxième, plus concrète, va avoir lieu le **jeudi 25 octobre à 10h** à la salle polyvalente de Valezan afin de vérifier si une solution collective est possible, ce qui permettrait d'obtenir des subventions conséquentes. (où pourrait-elle se situer et qui serait intéressé?)

Auguste Picollet, notre conseiller général, tient une permanence **samedi 20 octobre** de 9h45 à 10h45 en mairie.

Une naissance à Valezan : il s'agit d'Oxana Assonitis née le 28/09/2012.

Abribus : Cet été, Clara, Céline et leurs copines ont pris leur courage à deux mains ainsi qu'une ponceuse et des pinceaux pour redonner un coup de neuf à l'abribus. Merci à elles !

Et merci aussi de respecter leur travail pour ce lieu collectif : un abribus n'est pas fait pour accueillir les batailles de courges et l'agent communal a des tâches plus utiles que de réparer les dégâts de jeux un peu idiots !

Tri des déchets : un regard dans les conteneurs permet de constater que des erreurs de tri sont encore fréquentes. **Petit rappel** : dans les bacs à couvercle jaune destinés aux déchets recyclables, il ne faut pas mettre les déchets dans des sacs, et tous les plastiques ne sont pas recyclables aujourd'hui : en particulier les barquettes alimentaires ne le sont pas. Si vous hésitez, un guide du tri est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs qui donnent les informations les plus courantes.

Jardinage : voir au verso ! Et rendez-vous samedi 20 à la salle polyvalente.

Pour le conseil municipal
Véronique Gensac



Le petit journal de Valezan

Bientôt la rentrée !

C'est donc l'occasion de faire le point sur les dossiers qui ont avancé cet été et les différents travaux terminés ou en cours.

La fruitière a été vendue : dans un premier temps , c'est l'EPFL de la Savoie (établissement public foncier local) qui l'a acquise et la commune en sera propriétaire dans quatre ans. Cette procédure permet d'étaler l'achat sur plusieurs années. Les réunions avec l'architecte doivent déboucher sur un dépôt de permis de construire à la fin septembre et les demandes de subventions sont en cours. Le rythme des travaux dépendra des réponses à ces demandes, mais tout devrait être terminé avant 2015 qui est la date butoir pour l'accessibilité des locaux publics aux handicapés.

*La délégation de service public de l'auberge étant arrivée à son terme après avoir été prolongée d'un an, Boukar et Anne-Laure n'ont pas souhaité repostuler et la procédure entamée ce printemps doit déboucher sur une délibération du conseil le 21 septembre. La commission qui s'est réunie pendant l'été avait reçu six dossiers complets dont trois bons, et il a été difficile de les départager. Mais celui qui est retenu en première position réunit beaucoup de qualités : professionnalisme, dynamisme. **Un rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour le vendredi 5 octobre pour un apéritif qui permettra de faire connaissance.***

Merci à Boukar et Anne-Laure pour ces quatre années passées ensemble : la bonne humeur et la convivialité , la qualité de la cuisine ont permis à l'auberge de répondre aux projets des élus qui en ont été à l'origine.

Avant de partir pour une retraite bien méritée, Daniel Vallet a pu passer le relais à Nicolas Marchand Maillet qui arrive de la commune de Bellentre et Nicolas sera donc maintenant le nouvel agent technique de la commune. Ils ont tous les deux mené à bien certains travaux prévus : fin de la base de panneaux solaires, mur reconstruit dans les vignes, enrobé à froid dans les nids de poule de la voirie, etc...

L'été a été donc bien rempli !

*Pour le conseil municipal,
V.Gensac*

Maryse est en congé . La mairie reprendra ses horaires habituels le 10 septembre : du lundi au vendredi de 9h à 11h.

En attendant, vous pouvez écrire, envoyer un courriel (commune.valezan@wanadoo.fr) ou, en cas d'urgence, téléphoner au 04 79 07 79 54 ou 0 6 71 47 42 65 en laissant un message si je ne réponds pas (ma rentrée scolaire a lieu le 3/9 et je ne peux pas toujours décrocher quand je suis en cours ou

en réunion). Merci.

Forfaits de ski

Toutes les personnes qui ont bénéficié d'un forfait « gens de pays » l'hiver dernier vont recevoir leur bon de commande.

Les nouvelles demandes doivent justifier d'une taxe d'habitation sur les 5 dernières années, une déclaration préremplie des revenus 2011 correspondant à l'état civil et à la situation familiale (hors montant revenus), photocopie du livret de famille ou de l'enregistrement PACS ou attestation de vie commune établie et signée des deux personnes en mairie, d'une inscription sur les listes électorales.

Un dossier devra être retiré en mairie : une permanence aura lieu le mercredi 5 de 14h à 16h.

Toutes les demandes sont à faire avant le 14 septembre.

Nouveau nom et nouveau logo de la communauté de communes



Et avec le nom : des services pour les habitants du canton.

Transports scolaires :

Les cartes sont à retirer dans les locaux de la communauté de communes des Versants d'Aime (en face de la basilique)

Espace musical, Maison des arts

Ce sont deux services culturels de la communauté de communes des Versants d'Aime, l'un bien connu et l'autre tout nouveau.

Les inscriptions à l'école de musique doivent être faites avant le 14/09 à la communauté de communes.

La nouveauté de cette rentrée : la Maison des Arts, Immeuble Le Poëncet, route de la Cachouriaz, qui ouvre des cours pour enfants, adolescents et adultes. Techniques picturales, pastel, aquarelle, huile et acrylique, batik (peinture sur tissu), mosaïque : un choix très large sous forme de cours réguliers ou de stages.

Pour en savoir plus, c'est ici :

<http://www.cc-canton-aime.fr/CommuniquésPresse2012/Rentree.Culturelle2012/Rentree.culturelle.htm>

SPANC

La législation nationale impose la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de protéger l'environnement.

D'après le recensement que vient de terminer la Communauté de communes des Versants d'Aime, cela concerne environ 850 habitations du territoire non reliées à l'assainissement collectif et rejetant des eaux usées. Toutes ces habitations devront se soumettre à un contrôle de bon fonctionnement afin de déterminer la conformité de leur installation (fosses septiques, rejets d'eaux usées, micro-stations...).

Des réunions publiques sont organisées pour informer les personnes concernées :

- le 5 septembre à 18h30 à la salle des fêtes d'Aime

- le 12 septembre à 18h30 à la salle du Perrey à Landry

Les réunions auront lieu en présence des élus et techniciens des Versants d'Aime, et de Véolia Eau qui sera en charge du contrôle des installations pour le compte de la communauté de communes.

Rendez-vous vendredi 5 octobre à 18h, à l'auberge

Ce sera l'occasion de faire connaissance

***avec les nouveaux délégataires et
d'échanger autour d'un pot de l'amitié.***



Le petit journal de Valezan

quelques dates à retenir :

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts.

*Les enfants de l'école nous ont préparé une surprise pour cette cérémonie qui réunira ainsi toutes les générations de notre village. Vous aurez le plaisir de la découvrir.
Bien sûr comme d'habitude un petit apéritif sera prévu à l'Auberge à la suite de la cérémonie officielle.*

Elections

*Deuxième tour des présidentielles le 6 mai, de 8h à 18h
Législatives : les 10 et 17 juin*

Transports scolaires

les dossiers complets devront être remis à la mairie avant le 15 juin.

Le ramassage des « encombrants » organisé aura lieu le 10 mai.

*Il est organisé par la communauté de communes des Versants d'Aime.
Les déchets concernés (électroménager, mobilier usagé par exemple) devront être déposés aux abords de la rue principale du village le 9 mai en fin d'après midi.
Cette collecte qui a lieu deux fois par an est principalement destinée à toutes les personnes qui n'ont pas la possibilité de descendre à la déchetterie et doit éviter ce que l'on constate malheureusement trop souvent : dernièrement du mobilier déposé de long d'une ruelle, une cage à oiseaux, de vieux matelas ou un sèche-linge laissés à côté des conteneurs, ou pire des objets abandonnés en pleine nature.*

Et un rappel :

Attention à la sécurité :

***Respectez les limitations de vitesse à l'intérieur du village et notamment aux abords de l'école.
Ne garez pas vos véhicules dans les ruelles : une évacuation d'urgence peut être nécessaire et respectez les autres riverains en ne les gênant pas.***

A bientôt pour des nouvelles plus complètes,

V.Gensac



Le petit journal de Valezan

Après la neige, le soleil des projets !

Quelques tas de neige sale témoignent encore dans le village de la rudesse de l'hiver et des chutes de neige exceptionnelles. La mémoire des « Anciens » fait remonter à 1965 des épisodes aussi neigeux. Mais aujourd'hui les besoins ont évolué et il faut assurer la circulation quotidienne à l'intérieur du village, les voitures sont plus nombreuses et les rues toujours aussi étroites ! Nous avons atteint cet hiver les limites de la solidarité bénévole.

C'est bien de savoir que plusieurs habitants sont prêts à donner de leur temps et de leur énergie pour dégager les parkings, la route, l'école . Merci à eux car ils essuient parfois les récriminations de quelques uns qui veulent bien qu'on dégage leur accès mais qui n'acceptent qu'on entasse la neige que sur le terrain des voisins !

Mais c'est bien aussi de tirer les leçons de cet hiver. Ainsi le conseil municipal va-t-il investir dans une fraise performante, mieux formaliser l'aide du GAEC, et il envisage de transformer l'emploi de l'agent technique municipal en emploi à l'année.

Le dossier de la transformation de la fruitière en mairie et appartements avance et l'appel d'offre pour trouver un architecte qui assure la maîtrise d'œuvre va être publié avec l'aide des services du Conseil Général. L'achat est en cours grâce à l'EPFL qui est un organisme public qui permet de mutualiser les ressources des communes, communautés de communes et du conseil général pour procéder à des investissements fonciers.

Cette année sera surtout l'année des dossiers de demande de subvention et des études. Rappelons brièvement les raisons de ce choix : les obligations en matière d'accessibilité aux handicapés et de mise aux normes nous auraient contraints à de gros travaux un peu vains dans les locaux actuels, l'opportunité de l'achat de ce bâtiment central nous offrait la possibilité d'agrandir un peu la mairie qui ne peut pas en l'état actuel abriter les archives de la commune, de créer une salle dédiée à la bibliothèque et de créer trois appartements. Ces appartements permettront, grâce aux loyers d'assurer une partie du financement et à long terme seront une ressource pour la commune, ils devraient aussi assurer la pérennité de notre école. Ce bâtiment construit grâce aux contributions des habitants restera ainsi un bien commun.

Le budget municipal est à l'étude, nous espérons le boucler sans augmentation conséquente des taux d'imposition.

*Pour le conseil municipal ,
Véronique Gensac*

Rappel : dates des élections (ouverture du bureau de vote de 8h à 18h)

**Présidentielles : 22 avril et 6 mai
Législatives : 10 et 17 juin**

En principe, toutes les cartes électorales ont été distribuées dans les boîtes à lettres



Ecole de Valezan : La grande lessive !!!

Nous participons cette année à « la Grande Lessive » qui aura lieu le jeudi 29 mars.

Cette exposition d'œuvres éphémères à dimension internationale sera reprise dans tout le canton.

Cette année le thème retenu est « Peuple imaginaire ». Notre création sera accrochée dans la cour de la récréation et chacun est libre de venir la voir,

mais aussi d'y participer.

Pour cela, il vous suffit de venir à l'école **le jeudi 29 mars de 15h15 à 16h** et de faire votre propre création.

Le matériel sera prêt et les enfants aussi.

Ce sera l'occasion de travailler en binôme avec un élève !

Tout-petits, jeunes, anciens : venez et faites parler votre âme d'artiste !

Que ce soit pour regarder ou pour créer...

Les enfants de l'école

Rappels :

A la suite de quelques récriminations, il semble utile de rappeler que :

Les clôtures doivent faire l'objet d'une demande déclaration préalable de travaux et se tenir à une cinquantaine de centimètres de la limite de propriété.

Les plantations d'arbres doivent être faites à deux mètres de la limite séparatrice.

Ces quelques règles d'urbanisme ont plusieurs raisons : entre autres, elles facilitent le déneigement. En effet, en cas de grosse chute, il faut bien pouvoir pousser la neige et libérer la chaussée pour la circulation : il en va de la sécurité des personnes .

Cet impératif de sécurité est prioritaire.

Un village plus agréable

Tout le monde comprend que pendant des travaux, il soit nécessaire parfois d'entreposer des matériaux.

Cela suppose que les travaux ne s'éternisent pas trop et que la gêne pour la collectivité ne soit pas démesurée.

Or à certains endroits aujourd'hui des pierres, des poutres, voire des déchets comme des vieux pneus s'entassent depuis des mois en bordure de chaussée offrant ainsi une image peu reluisante de notre village.

Merci d'avance aux intéressés qui se reconnaîtront à travers ces lignes de penser à tous ceux qui apprécient le cachet du village !

Horaires d'été d'ouverture de la déchetterie

*Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 18h30*

Samedi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Sont acceptés les déchets suivants :

- Papiers, cartons
 - Monstres, encombrants
 - Ferrailles
 - Végétaux
 - Gravats en petites quantités (- de 1 M3)
 - **Déchets ménagers spéciaux** (produits facilement inflammables, dont les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air, bidons de peinture, colles, vernis, solvants, thermomètres au mercure, bidons de peinture, colles, vernis, produits de bricolage, produits de jardinage : pesticides, fongicides, herbicides, engrais, huiles minérales (huiles moteurs et hydrauliques) et végétales (huiles de friture...)
 - déchets électriques et électroniques
- Gratuit pour les particuliers
Facturation à partir du 1er mètre cube (m3)
pour les entreprises*

Tout dépôt à l'ancienne décharge dite de « La cluse » est interdit !

Dépôt de piles et de cartouches usagées

Il est toujours possible d'apporter vos vieilles piles et vos cartouches d'imprimantes vides en mairie .



Le petit journal de Valezan

En
2012,
des



dossiers importants vont être discutés en conseil municipal : travaux sur l'ancienne fruitière, mise en place d'un PLU notamment, en parallèle avec quelques travaux d'entretien. Les conseils qui vont préparer le budget permettront de préciser les choix faits et leur programmation.

Après les réflexions sur son projet de territoire, la communauté de communes continue aussi à travailler à une plus grande cohérence à l'échelle du canton et l'APTV poursuit le travail d'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Vos élus ont donc du pain sur la planche et s'efforcent de répondre aux besoins du territoire à tous les niveaux. Dans ce travail, ils ont à cœur d'être à votre écoute : n'hésitez pas à faire part de vos idées, de vos préoccupations : nous sommes là pour vous représenter.

Dans l'immédiat, permettez-nous de vous vous souhaiter un très bonne année 2012 avec cette petite hermine qui gambadait encore dans l'herbe il y a à peine un mois.



x24343105 www.fotosearch.fr



x24343105 www.fotosearch.fr

Pour le conseil municipal,
Véronique Gensac

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2012, il faut s'inscrire au plus tard le **31 décembre 2011**
Vendredi la mairie sera ouverte de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Téléthon

Les membres du Comité des Fêtes remercient l'ensemble des habitants du village pour leur participation au Téléthon, ainsi qu'Anne Laure,

Boukar et les parents d'élèves pour leur collaboration et leur dévouement.

La bonne volonté de tous a permis de reverser la somme de 1.500 € à l'AFM dont 280 € grâce à la vente de gâteaux confectionnés par nombre de Valezanais.

Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine.



Consultance architecturale

La prochaine permanence aura lieu le vendredi 13 janvier au matin. Merci de transmettre les demandes de rendez-vous jusqu'au lundi 9 janvier 2012 à Noémie ULRICH, Secrétariat administratif de la communauté de communes
Tél : 04.79.55.40.27

Faire vivre les vignes de Tarentaise

Des réunions publiques pour la valorisation des vignes du Versant du soleil vont être organisées.

Toutes les personnes intéressées (viticulterus, agriculteurs, élus, associations, propriétaires de terrains) sont invitées à y participer.

Pour le secteur Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, la réunion est prévue :

le 19 janvier à 20h

à la salle polyvalente de Valezan.

Recensement

L'INSEE vient d'officialiser les chiffres du recensement fait à Valezan l'an dernier. Le nombre d'habitants permanents est en augmentation avec 195 habitants. (rappel : en 1999, le recensement donnait 157 habitants permanents).

Notre village est donc sur une pente dynamique après un léger déclin dans les années 80/90 et il retrouve presque sa population de 1975 qui était de 198.

Itinéraire de promenade nordique

Avec l'arrivée de la neige la route des alpages est devenue un lieu de promenade, elle est damée grâce au financement de la communauté de communes, pour le plus grand plaisir des piétons, skieurs en tous genres et amateurs de raquettes. Elle est en revanche interdite, comme le veut la loi montagne, à tous les véhicules à moteur.

Occasion de randonnées tranquilles, avec des points de vue magnifiques, elle permet de rallier le chalet de ski de fond de la Côte d'Aime qui vient de changer de gérante. Ainsi avec l'auberge de Granier (qui vient aussi de changer de restaurateur) et bien sûr celle de Valezan, les randonneurs ont dans chaque village la possibilité de retrouver des forces.

Le repas du CCAS

le 18 décembre a été l'occasion de passer un bon moment offert par le C.C.A.S et de distribuer les cadeaux à tous nos aînés.



Ce repas a été suivi du marché de Noël de l'école qui n'avait pas pu avoir lieu le vendredi 23 à cause de la grosse chute de neige : cartes de vœux, calendriers, et décorations de fêtes avaient été préparés par les enfants. Monique vendait aussi de très bons chocolats pour financer son association.



